

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE

Mars 2016

2015

1	INTRODUCTION.....	5
1.1	Contexte de réalisation et spécificités.....	5
1.2	Chiffres clés et événements marquants 2015.....	7
2	ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	9
2.1	Évolution de la population par âge.....	9
2.1.1	Évolution du nombre de Monégasques, proportion hommes/femmes et sex ratio.....	9
2.1.2	Âge moyen et âge médian 2015.....	11
2.1.3	Pyramide des âges 2015.....	11
2.2	Population par pays de résidence et de naissance	12
2.2.1	Population par pays de résidence.....	12
2.2.2	Population par pays de naissance.....	12
2.3	Situation familiale	13
2.3.1	Population par situation familiale.....	13
2.3.2	Population par situation familiale et par âge.....	13
3	NAISSANCE ET FÉCONDITÉ.....	14
3.1	Naissances.....	14
3.1.1	Naissances avec taux de natalité et sex ratio à la naissance	14
3.1.2	Saisonnalité des naissances	14
3.2	Âge moyen des parents à la naissance.....	15
3.2.1	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance.....	15
3.2.2	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance.....	16
3.3	Fécondité	17
3.3.1	Indice Synthétique de Fécondité (ISF) et taux de fécondité général.....	17
3.3.2	Taux de fécondité général par tranche d'âge	17
4	DÉCÈS ET ESPÉRANCE DE VIE.....	18
4.1	Décès.....	18
4.1.1	Décès avec taux de mortalité.....	18
4.1.2	Saisonnalité des décès	19
4.2	Espérance de vie et âge moyen au décès.....	20
4.2.1	Espérance de vie 2013-2015 par tranche d'âge	20
4.2.2	Espérance de vie à la naissance	21
4.2.3	Âge moyen au décès	22
5	MARIAGES ET DIVORCES.....	23
5.1	Mariages.....	23
5.1.1	Mariages et taux de nuptialité.....	23
5.1.2	Mariages selon la nationalité des époux au moment du mariage.....	24
5.1.3	Mariages selon le pays de célébration.....	24
5.1.4	Saisonnalité des mariages	25
5.1.5	Âge moyen des célibataires au mariage – estimation	26
5.2	Divorces	27
5.2.1	Nombre de divorces et taux brut de divorce	27
5.2.2	Taux de divorce par durée du mariage.....	28
5.2.3	Taux de divorce cumulés par durée du mariage.....	29
6	POPULATION ET MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ.....	30
6.1	Population par mode d'obtention de la nationalité	30
6.2	Population par mode d'obtention de la nationalité et par âge.....	31
6.3	Obtention de la nationalité par année.....	32
6.4	Acquisition de la nationalité par la Loi n°1.387	33
7	COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	35
8	DÉFINITIONS.....	36

1 Introduction

1.1 Contexte de réalisation et spécificités

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place dans le courant de l'année 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'État Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

Le champ étudié concerne uniquement la **population de nationalité monégasque** (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au **31 décembre 2015**. Sauf mention contraire, l'historique des données exploitées remonte à l'année 1950.

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

- la Principauté de Monaco connaît cinq statuts matrimoniaux : célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf. Le pacte civil de solidarité (PACS) français n'a pas d'équivalent en droit interne ;
- l'ensemble de la population de nationalité monégasque est connu, résidente ou non. C'est cette population totale qui est ici étudiée ;
- les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de Loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution ;
- la petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée ;
- des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles proviennent d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription à l'État Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont celles les plus à jour au moment de la réalisation et se substituent à celles de l'année précédente.

Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par genre.

1.2 Chiffres clés et événements marquants 2015

Au 31 décembre 2015, la population de nationalité monégasque s'établit à **9 050 personnes**, soit une évolution de **1,1 %** par rapport à l'année précédente.

De nombreux événements de vie ont marqué l'année 2015 qui connaît ainsi un nombre record de naissances, de décès et de mariages.

La natalité augmente donc encore avec **119 naissances** (taux de natalité de **13,1 ‰**) et un Indice Synthétique de Fécondité à **2,6 enfants par femme** (supérieur à 2 depuis 2004).

94 décès ont été enregistrés pour un taux de mortalité de **10,4 ‰**. L'espérance de vie à la naissance en 2013-2015 reste stable à **85,0 ans** (**82,1 ans** pour les hommes et **88,2 ans** pour les femmes).

96 mariages concernant au moins une personne de nationalité monégasque ont été célébrés. Le taux de nuptialité revient ainsi depuis deux ans à un niveau plus élevé, après un léger creux en 2012 et 2013.

Les Monégasques se marient de plus en plus tard : **30,4 ans** pour les femmes et **32,0 ans** pour les hommes, un niveau jamais observé. Conséquence directe, l'âge des parents à la naissance de leur premier enfant augmente également pour atteindre **34,9 ans** pour les pères et **32,6 ans** pour les mères.

Le nombre de divorces en 2015 n'est pas encore définitivement connu, compte tenu des délais inhérents aux procédures légales. En 2014, le taux brut de divorce était de **4,1 ‰**, relativement stable depuis les années 1970 mais au plus bas depuis 2005.

2 Évolution et structure de la population

2.1 Évolution de la population par âge

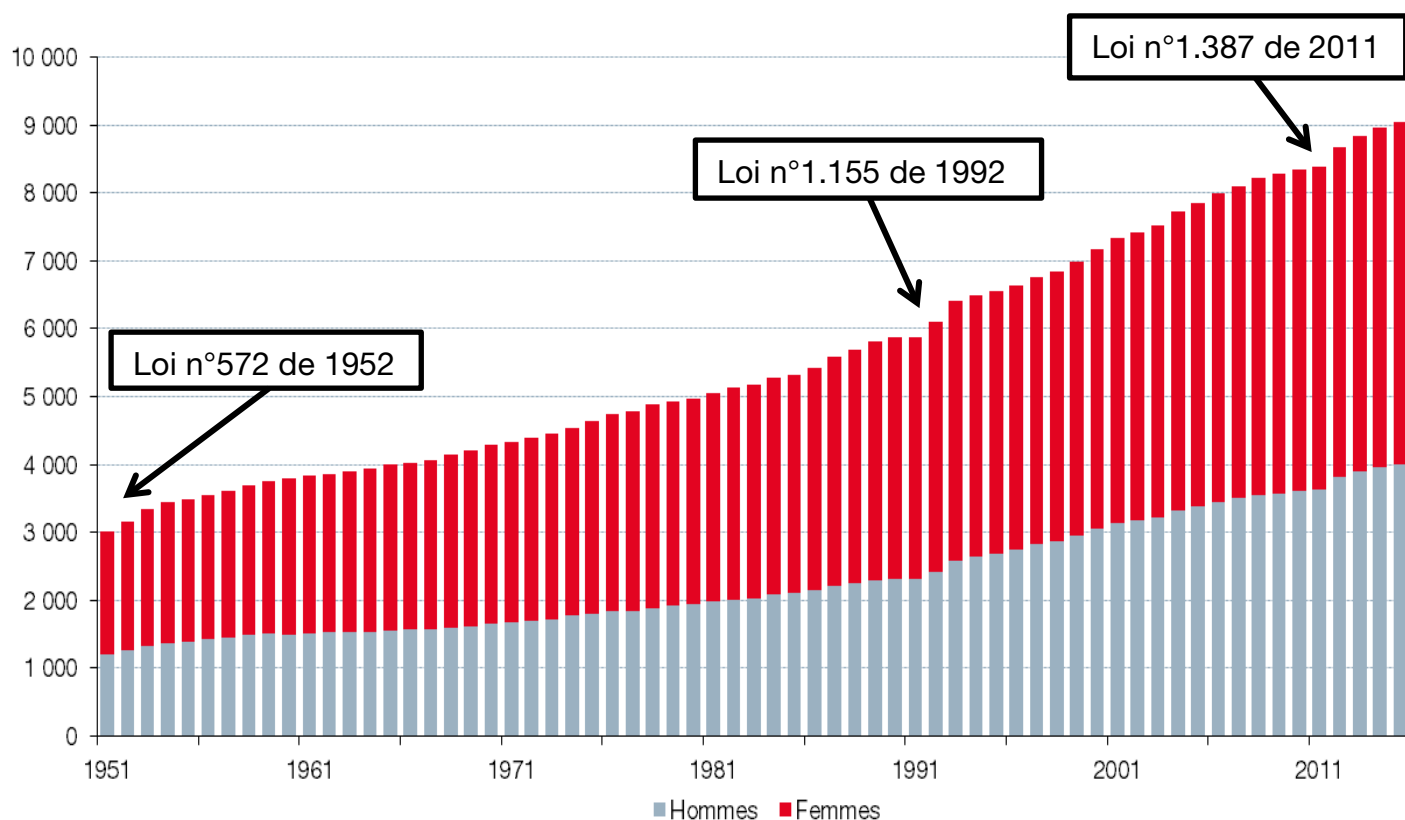
2.1.1 Évolution du nombre de Monégasques, proportion hommes/femmes et sex ratio¹

	Évolution						
	Ensemble	annuelle	Hommes	Poids	Femmes	Poids	Sex ratio
1951	3 004	n.d.	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	0,3%	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	3,6%	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	5,2%	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	1,2%	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	1,0%	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	1,4%	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	1,8%	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	1,0%	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2,2%	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3
2014	8 951	1,3%	3 969	44,3%	4 982	55,7%	79,7
2015	9 050	1,1%	4 005	44,3%	5 045	55,7%	79,4

Au 31 décembre 2015, le nombre de Monégasques est de **9 050**. La population progresse de **1,1 %** par rapport à 2014.

Après une année 2012 marquée par une forte augmentation de la population monégasque liée à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation (décembre 2011), la croissance se tasse et retrouve un rythme conforme à la précédente période de stabilité législative en la matière (1994-2008).

¹ Voir définition : sex ratio



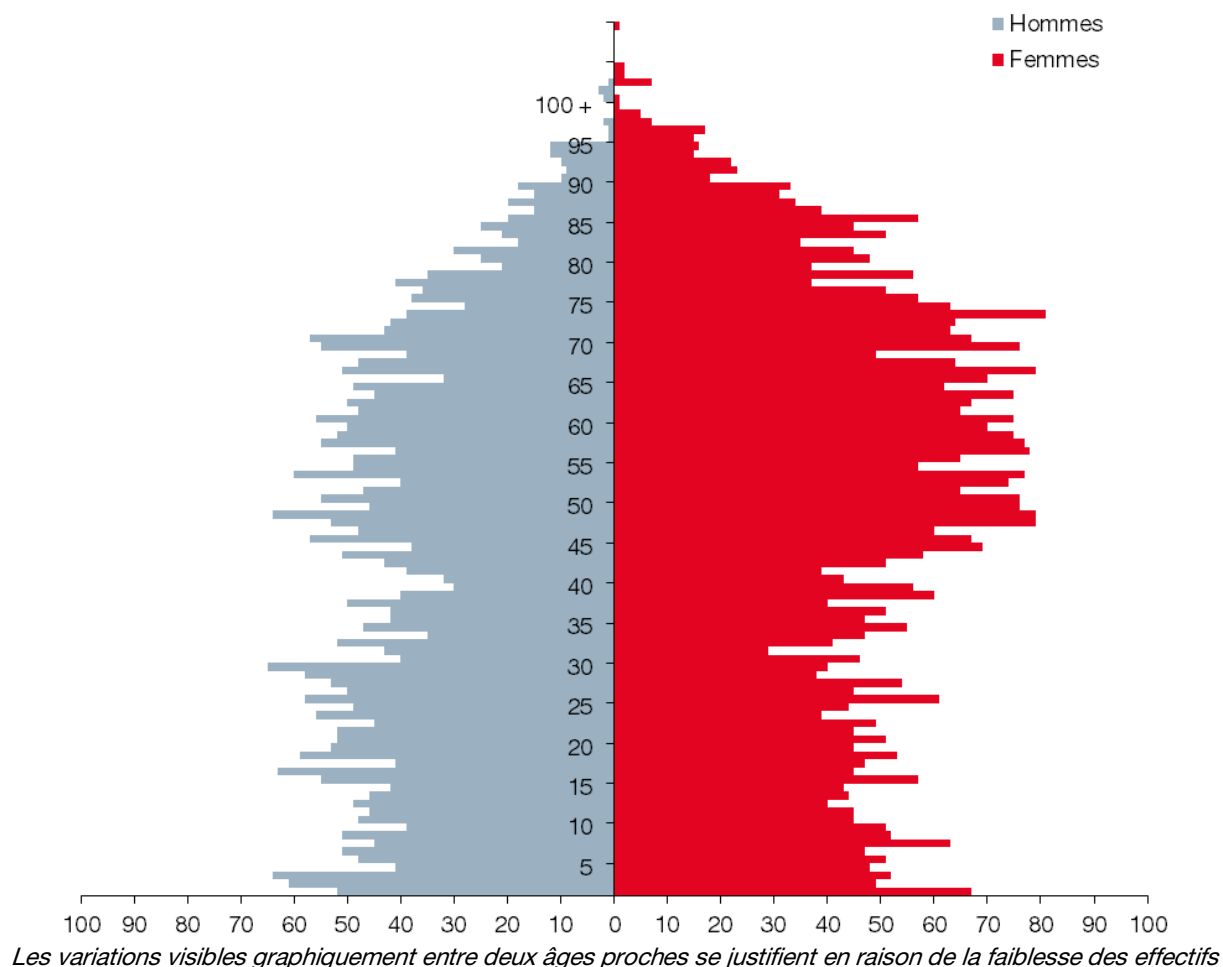
Sur une longue période, hormis les années d'un changement de législation (1952, 1992 et 2011), la croissance est régulière.

Les femmes sont majoritaires depuis 1951, même si la proportion d'hommes a lentement mais régulièrement augmenté pour atteindre aujourd'hui **44,3 %**, notamment en raison de la dernière évolution du cadre légal en décembre 2011.

2.1.2 Âge moyen¹ et âge médian² 2015

	Ensemble	Hommes	Femmes
âge moyen	44,0	40,8	46,6
âge médian	46,3	41,4	49,3

2.1.3 Pyramide des âges 2015



La pyramide des âges des Monégasques a une forme atypique qui s'explique par un nombre important « d'entrées » à partir de 40 ans. Il s'agit des acquisitions de la nationalité par mariage et par Ordonnance Souveraine. L'ancien cadre légal, où seul la femme pouvait prétendre à obtenir la nationalité après 5 ans de mariage explique le déséquilibre général homme/femme. En conséquence, l'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,8 et +7,8 ans) que chez les hommes.

Le changement de législation de 2011 va contribuer à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage. Quel que soit le sexe, elles se produiront cependant plus tard.

Avant 40 ans, les effectifs sont stables, à près de 100 individus en moyenne par classe d'âge, avec une proportion équilibrée entre les hommes et les femmes.

23,2 % de la population est âgée de 18 ans ou moins et **24,9 %** de plus de 65 ans.

¹ Voir définition : âge moyen

² Voir définition : âge médian

2.2 Population par pays de résidence et de naissance

2.2.1 Population par pays de résidence¹

	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	94,7%	95,0%	94,4%
France	4,3%	4,0%	4,5%
Suisse	0,2%	0,2%	0,3%
Italie	0,2%	0,1%	0,2%
États-Unis d'Amérique	0,2%	0,2%	0,1%
Autres pays	0,4%	0,4%	0,4%

Les Monégasques résident en très grande majorité en Principauté, à **94,7%**. Les Monégasques vivant à l'étranger résident principalement en France.

2.2.2 Population par pays de naissance

	Ensemble	Nombre		Poids		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	5 715	2 788	2 927	63,1%	69,6%	58,0%
France	2 413	914	1 499	26,7%	22,8%	29,7%
Italie	220	83	137	2,4%	2,1%	2,7%
États-Unis d'Amérique	72	34	38	0,8%	0,8%	0,8%
Maroc	45	9	36	0,5%	0,2%	0,7%
Suisse	45	24	21	0,5%	0,6%	0,4%
Algérie	44	15	29	0,5%	0,4%	0,6%
Belgique	44	13	31	0,5%	0,3%	0,6%
Royaume-Uni	43	13	30	0,5%	0,3%	0,6%
Allemagne	34	13	21	0,4%	0,3%	0,4%
Espagne	28	7	21	0,3%	0,2%	0,4%
Égypte	19	8	11	0,2%	0,2%	0,2%
Liban	18	5	13	0,2%	0,1%	0,3%
Tunisie	17	6	11	0,2%	0,1%	0,2%
Brésil	16	5	11	0,2%	0,1%	0,2%
Autres	277	68	209	3,1%	1,7%	4,1%
Total	9 050	4 005	5 045	100%	100%	100%

63,1 % des Monégasques sont nés à Monaco, 69,6 % des hommes contre 58,0 % des femmes.

702 Monégasques sont nés dans un pays autre que Monaco, la France ou l'Italie.

¹ Voir définition : pays de résidence

2.3 Situation familiale¹

2.3.1 Population par situation familiale

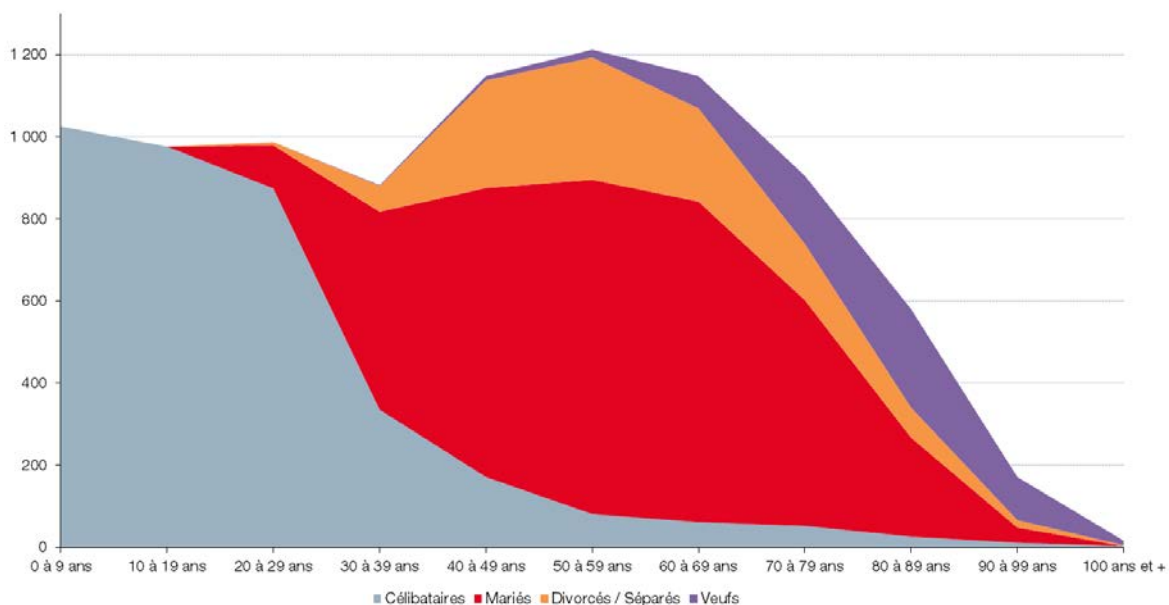
	Ensemble	Nombre		Poids		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Mariés	3 714	1 744	1 970	41,0%	43,5%	39,0%
Célibataires	3 615	1 864	1 751	39,9%	46,5%	34,7%
Divorcés	1 069	309	760	11,8%	7,7%	15,1%
Veufs	633	79	554	7,0%	2,0%	11,0%
Séparés	19	9	10	0,2%	0,2%	0,2%
Total	9 050	4 005	5 045	100%	100%	100%

41,0 % des Monégasques sont mariés (43,5 % des hommes et 39,0 % des femmes) et **39,9 %** sont célibataires (46,5 % des hommes et 34,7 % des femmes).

2.3.2 Population par situation familiale et par âge

	Célibataires			Mariés			Divorcés / Séparés			Veufs		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	1 025	500	525	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	976	506	470	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	874	488	386	105	34	71	8	4	4	0	0	0
30 à 39 ans	335	183	152	482	209	273	63	21	42	2	0	2
40 à 49 ans	171	91	80	704	322	382	262	81	181	11	0	11
50 à 59 ans	81	38	43	814	361	453	298	97	201	19	3	16
60 à 69 ans	61	22	39	781	376	405	227	64	163	79	12	67
70 à 79 ans	52	22	30	550	270	280	137	34	103	166	22	144
80 à 89 ans	26	6	20	241	143	98	73	14	59	240	29	211
90 à 99 ans	11	5	6	37	29	8	18	3	15	105	12	93
100 ans et +	3	3	0	0	0	0	2	0	2	11	1	10
Total	3 615	1 864	1 751	3 714	1 744	1 970	1 088	318	770	633	79	554

Lecture : Parmi les Monégasques de 40-49 ans, 171 sont célibataires, 704 sont mariés, 262 divorcés ou séparés et 11 veufs.



Le nombre de divorcés / séparés est le plus élevé dans la tranche des 50 à 59 ans (97 hommes et 201 femmes).

¹ Voir définition : situation familiale

3 Naissance¹ et fécondité

3.1 Naissances

3.1.1 Naissances avec taux de natalité² et sex ratio à la naissance³

	Ensemble	Garçons	Filles	Sex ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
1991	105	50	55	90,9	17,9‰
1992	78	41	37	110,8	12,8‰
1993	80	49	31	158,1	12,5‰
1994	82	39	43	90,7	12,6‰
1995	82	44	38	115,8	12,5‰
1996	96	48	48	100,0	14,4‰
1997	84	47	37	127,0	12,4‰
1998	101	54	47	114,9	14,8‰
1999	83	39	44	88,6	11,9‰
2000	104	60	44	136,4	14,5‰
2001	108	51	57	89,5	14,7‰
2002	82	39	43	90,7	11,0‰
2003	89	45	44	102,3	11,8‰
2004	86	47	39	120,5	11,1‰
2005	88	44	44	100,0	11,2‰
2006	89	47	42	111,9	11,1‰
2007	89	39	50	78,0	11,0‰
2008	101	50	51	98,0	12,3‰
2009	107	45	62	72,6	12,9‰
2010	99	51	48	106,3	11,9‰
2011	98	48	50	96,0	11,7‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	117	65	52	125,0	13,2‰
2014	111	62	49	126,5	12,4‰
2015	119	52	67	77,6	13,1‰

119 naissances ont eu lieu en 2015. C'est le total le plus élevé jamais observé (le précédent record datait de 2013 avec 117 naissances). Le taux de natalité s'établit à **13,1 ‰**, ce qui reste proche de la moyenne observée depuis 1990.

Le sex ratio à la naissance s'établit à **106,1** pour l'ensemble des naissances depuis 1951.

3.1.2 Saisonnalité des naissances

	Mois de naissance											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1950-1959	8,4%	6,6%	9,6%	5,4%	8,4%	8,1%	11,0%	7,8%	9,3%	9,0%	9,3%	7,5%
1960-1969	8,9%	6,1%	12,1%	11,1%	7,1%	9,2%	8,2%	6,3%	7,9%	6,6%	8,4%	8,2%
1970-1979	8,2%	6,0%	9,4%	8,2%	7,3%	8,9%	10,9%	8,5%	8,5%	8,0%	7,3%	8,7%
1980-1989	9,5%	8,0%	8,3%	6,7%	9,3%	7,9%	8,8%	9,5%	7,6%	8,9%	7,6%	7,9%
1990-1999	7,3%	7,2%	9,2%	7,9%	8,4%	8,0%	9,4%	6,9%	8,5%	9,0%	9,0%	9,2%
2000-2009	7,6%	7,8%	8,4%	8,0%	8,9%	7,1%	8,8%	8,7%	7,6%	9,3%	9,8%	8,0%
2010-2015	8,5%	7,3%	7,7%	9,3%	7,4%	10,7%	10,6%	7,3%	7,4%	6,6%	8,7%	8,4%
Total	8,2%	7,2%	9,0%	8,1%	8,3%	8,4%	9,5%	7,9%	8,0%	8,4%	8,7%	8,3%

Lecture : Entre 2010 et 2015, 10,7 % des naissances ont eu lieu en juin. Depuis 1950, 9,5 % des naissances ont eu lieu en juillet.

La saisonnalité des naissances est relativement faible, que ce soit par décennie ou sur la période 1950-2015.

¹ Voir définition : naissance

² Voir définition : taux de natalité

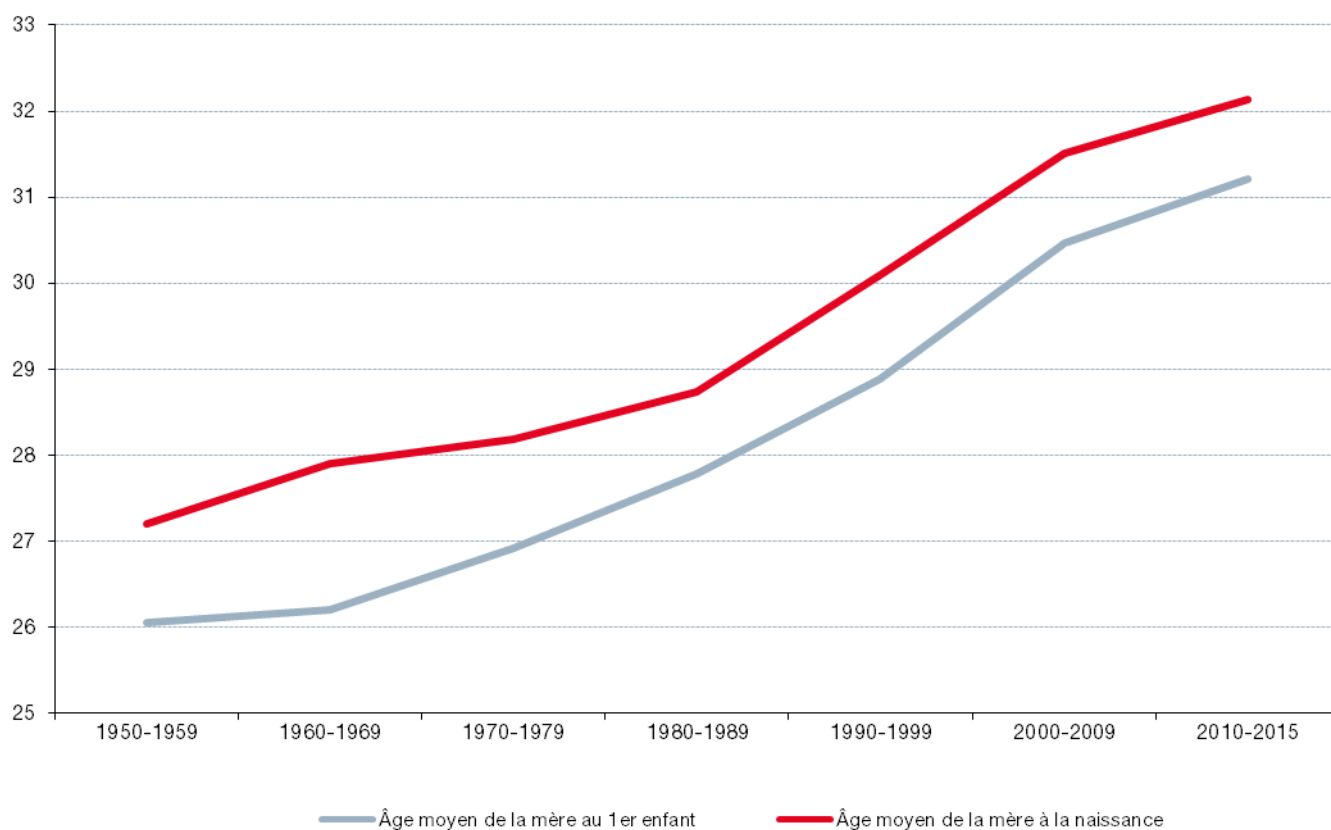
³ Voir définition : sex ratio

3.2 Âge moyen des parents à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants de nationalité monégasque. En effet, un parent peut avoir eu un ou plusieurs enfants avant de donner vie à un premier enfant de nationalité monégasque. Cela peut donc amener à ce que les âges moyens des parents au 1^{er} enfant et à la naissance soient légèrement surévalués.

3.2.1 Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance

	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant	Âge moyen de la mère à la naissance
1950-1959	26,1	27,2
1960-1969	26,2	27,9
1970-1979	26,9	28,2
1980-1989	27,8	28,7
1990-1999	28,9	30,1
2000-2009	30,5	31,5
2010-2015	31,2	32,1

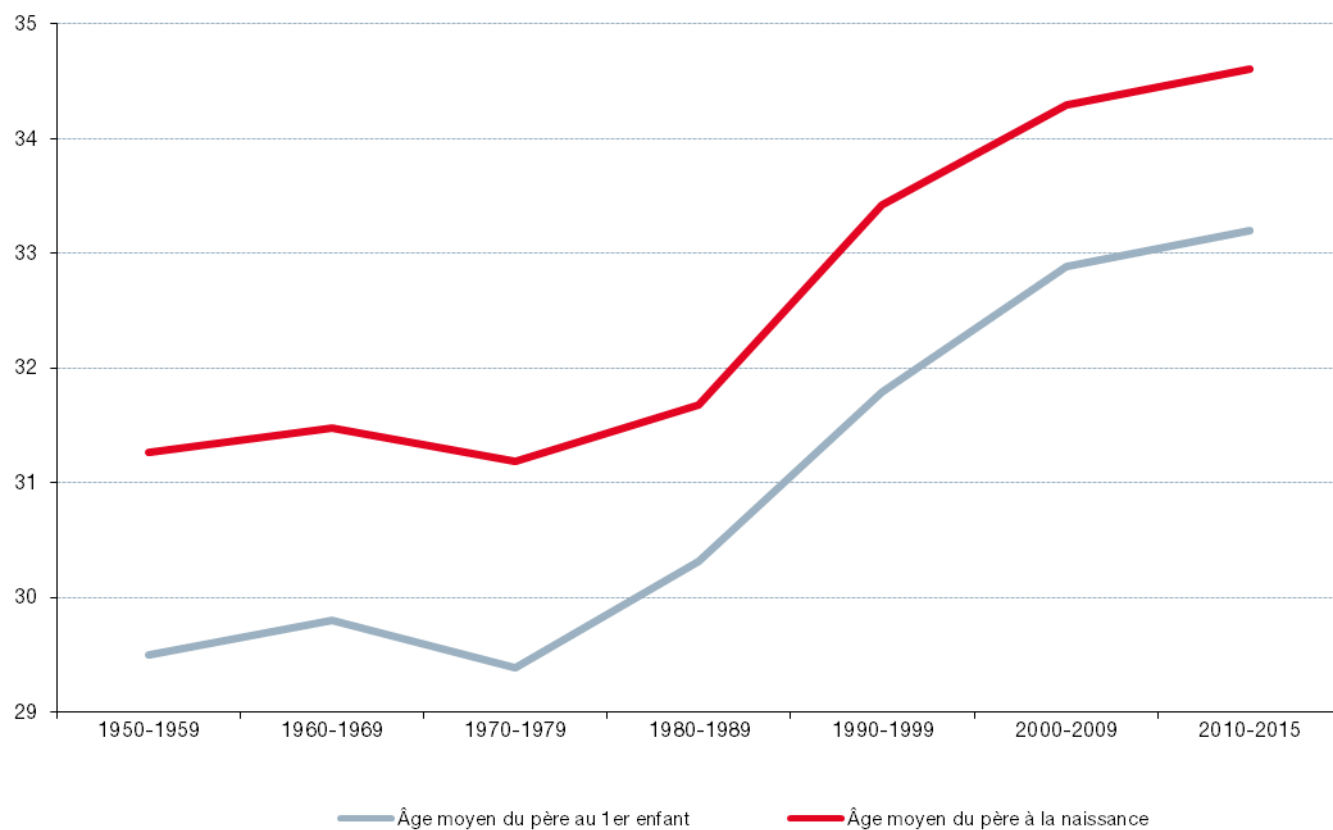


Depuis les années 1950, les âges moyens des mères à la naissance et au 1^{er} enfant n'ont cessé de progresser. L'écart entre ces deux âges reste d'environ un an depuis 1970.

En 2015, ils atteignent respectivement **33,2** et **32,6 ans**.

3.2.2 Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance

	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant	Âge moyen du père à la naissance
1950-1959	29,5	31,3
1960-1969	29,8	31,5
1970-1979	29,4	31,2
1980-1989	30,3	31,7
1990-1999	31,8	33,4
2000-2009	32,9	34,3
2010-2015	33,2	34,6



Comparativement, les âges moyens des pères à la naissance et au 1^{er} enfant n'ont augmenté qu'à partir des années 1980.

En 2015, ils atteignent **36,0** et **34,9** ans.

3.3 Fécondité

Les enfants nés monégasques ne sont pas forcément issus d'une mère monégasque. Étant donné que les indicateurs de fécondité rapportent le nombre de naissances à la population des femmes monégasques, cela peut donc amener à une surévaluation de l'Indice Synthétique de Fécondité et du taux de fécondité général.

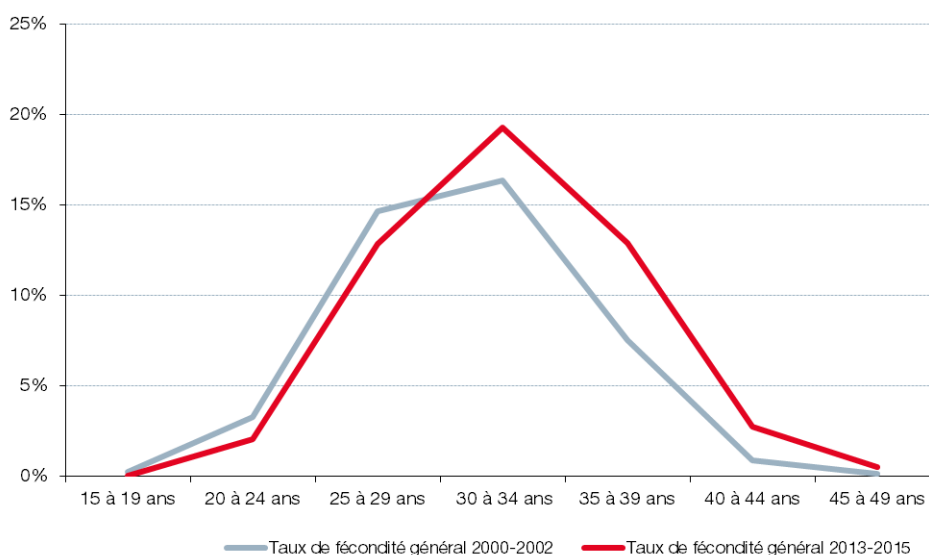
3.3.1 Indice Synthétique de Fécondité¹ (ISF) et taux de fécondité général²

	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2000	6,4%	2,3
2001	6,5%	2,4
2002	4,9%	1,8
2003	5,2%	1,8
2004	5,0%	2,0
2005	5,1%	2,0
2006	5,0%	2,1
2007	5,1%	2,1
2008	5,7%	2,4
2009	6,1%	2,5
2010	5,6%	2,3
2011	5,4%	2,3
2012	4,9%	2,0
2013	6,4%	2,6
2014	6,0%	2,4
2015	6,9%	2,6

Les faibles effectifs expliquent les variations constatées d'une année sur l'autre

En 2015, le taux de fécondité général s'établit à **6,9 %**. Conséquence du nombre record de naissance, l'ISF est de **2,6 enfants par femme**.

3.3.2 Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : Près de 13 % des femmes de 35-39 ans ont mis au monde un enfant entre 2013 et 2015 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 7,5 %

Les taux de fécondité généraux par tranche d'âge montrent que l'âge des femmes à l'accouchement entre 2013 et 2015 est plus élevé qu'entre 2000 et 2002.

En effet, pour les 35-39 ans, le taux de fécondité général est à près de 13 % entre 2013 et 2015 contre 7,5 % entre 2000 et 2002.

¹ Voir définition : indice synthétique de fécondité (ISF)

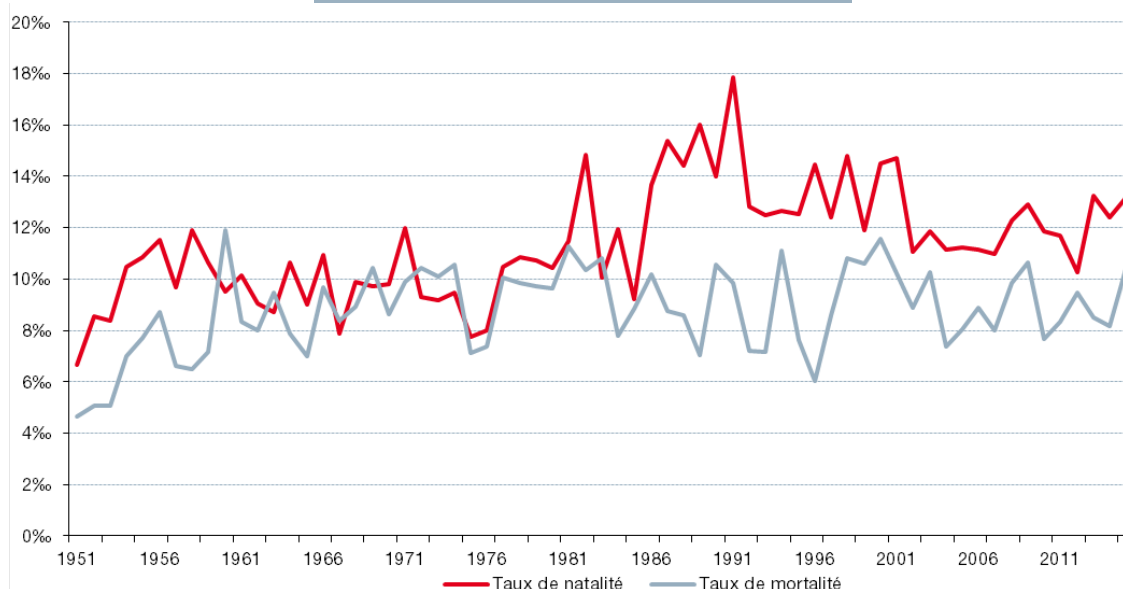
² Voir définition : taux de fécondité général

4 Décès¹ et espérance de vie

4.1 Décès

4.1.1 Décès avec taux de mortalité²

	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	14	8	6	4,7‰
1960	45	29	16	11,9‰
1970	37	21	16	8,6‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	62	35	27	10,6‰
1991	58	31	27	9,9‰
1992	44	21	23	7,2‰
1993	46	22	24	7,2‰
1994	72	37	35	11,1‰
1995	50	27	23	7,6‰
1996	40	17	23	6,0‰
1997	58	19	39	8,6‰
1998	74	29	45	10,8‰
1999	74	36	38	10,6‰
2000	83	35	48	11,6‰
2001	75	27	48	10,2‰
2002	66	29	37	8,9‰
2003	77	33	44	10,3‰
2004	57	30	27	7,4‰
2005	63	28	35	8,0‰
2006	71	33	38	8,9‰
2007	65	32	33	8,0‰
2008	81	37	44	9,9‰
2009	88	43	45	10,6‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	70	30	40	8,3‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	75	36	39	8,5‰
2014	73	32	41	8,2‰
2015	94	44	50	10,4‰



En 2015, **94** Monégasques sont décédés, 44 hommes et 50 femmes. Le taux de mortalité est de **10,4 ‰**.

¹ Voir définition : décès

² Voir définition : taux de mortalité

4.1.2 Saisonnalité des décès

	Mois de décès											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1950-1959	9,1%	5,9%	10,0%	11,0%	9,6%	9,1%	7,3%	6,8%	4,6%	7,3%	8,2%	11,0%
1960-1969	8,9%	9,5%	9,8%	7,5%	6,4%	8,4%	6,1%	7,3%	5,9%	10,9%	8,4%	10,9%
1970-1979	10,0%	10,9%	8,4%	8,8%	7,9%	6,5%	5,8%	7,2%	9,3%	7,9%	8,4%	9,0%
1980-1989	8,9%	7,9%	5,4%	8,1%	9,1%	7,9%	7,1%	9,3%	8,7%	9,7%	8,5%	9,7%
1990-1999	10,7%	8,7%	5,2%	9,9%	5,2%	7,3%	8,1%	9,2%	8,7%	7,8%	7,3%	12,1%
2000-2009	10,2%	9,0%	9,1%	9,2%	8,4%	6,3%	7,9%	8,0%	7,7%	8,0%	6,9%	9,4%
2010-2015	9,8%	7,2%	8,1%	7,4%	7,6%	6,8%	9,2%	7,9%	7,6%	9,8%	11,6%	7,0%
Total	9,8%	8,6%	7,7%	8,8%	7,6%	7,2%	7,5%	8,1%	7,8%	8,7%	8,3%	9,8%

Lecture : Entre 2010 et 2015, 9,8 % des décès ont eu lieu en janvier. Depuis 1950, 7,2 % des décès ont eu lieu en juin.

La saisonnalité des décès est notable. Les mois de janvier et décembre comptent à eux deux près de 20 % des décès.

4.2 Espérance de vie¹ et âge moyen au décès

L'historique de l'espérance de vie a pu être reconstitué depuis l'année 2000.

Le choix méthodologique retenu pour la présentation des calculs a été de regrouper sur trois années la population par sexe et les décès par tranche d'âge.

4.2.1 Espérance de vie 2013-2015 par tranche d'âge

Âge	Espérance de vie 2013-2015		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	85,0	82,1	88,2
1 à 4 ans	84,5	82,0	87,2
5 à 9 ans	80,5	78,0	83,2
10 à 14 ans	75,5	73,0	78,2
15 à 19 ans	70,5	68,0	73,2
20 à 24 ans	65,5	63,0	68,2
25 à 29 ans	60,5	58,0	63,2
30 à 34 ans	55,5	53,0	58,2
35 à 39 ans	50,8	48,4	53,2
40 à 44 ans	45,8	43,4	48,2
45 à 49 ans	40,8	38,4	43,2
50 à 54 ans	36,1	33,9	38,3
55 à 59 ans	31,5	29,1	34,0
60 à 64 ans	27,0	24,5	29,6
65 à 69 ans	23,2	20,9	25,4
70 à 74 ans	18,9	16,6	21,2
75 à 79 ans	15,2	13,3	17,0
80 à 84 ans	11,6	10,1	12,9
85 à 89 ans	8,2	7,3	8,9
90 à 94 ans	5,9	5,3	6,3
95 à 99 ans	3,8	3,9	3,8
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Lecture : Pour les personnes âgées entre 60 et 64 ans, l'espérance de vie est de 27,0 ans (24,5 ans pour les hommes et 29,6 ans pour les femmes)

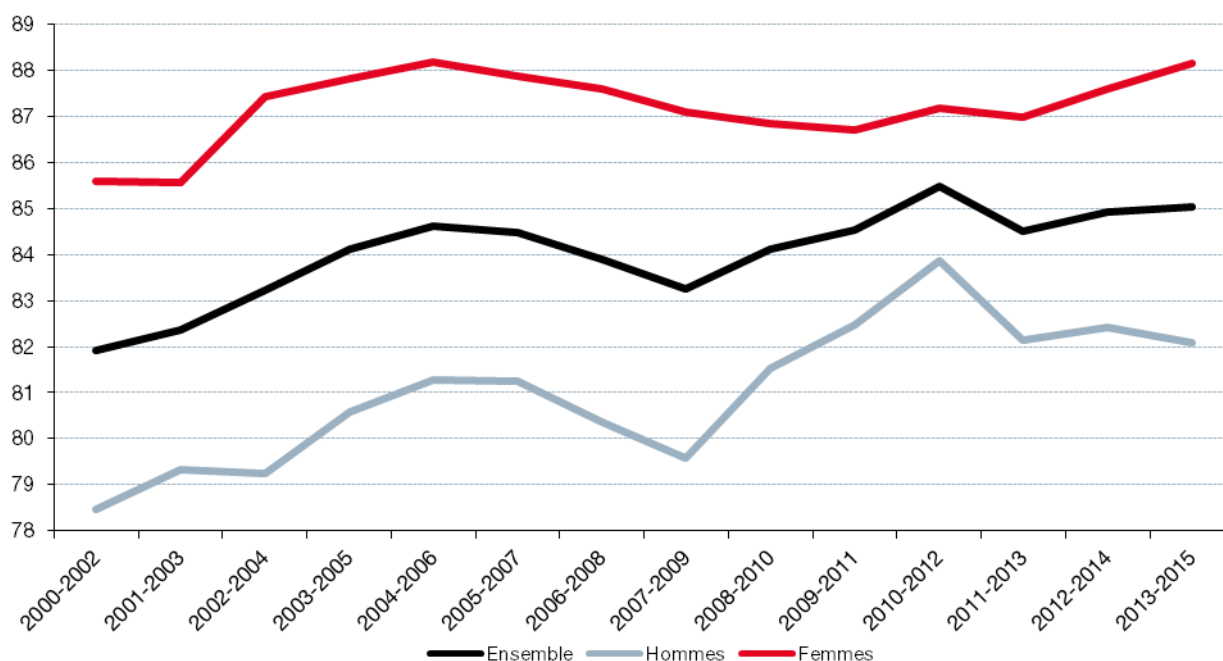
L'espérance de vie à la naissance s'établit à **85,0 ans (82,1 ans pour les hommes et 88,2 ans pour les femmes)**.

Les femmes monégasques qui ont atteint 85 ans peuvent s'attendre à vivre 8,9 ans de plus, bien au-delà des 88,2 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance 2013-2015.

¹ Voir définition : espérance de vie

4.2.2 Espérance de vie à la naissance

	Ensemble	Hommes	Femmes
2000-2002	81,9	78,5	85,6
2001-2003	82,4	79,3	85,6
2002-2004	83,2	79,3	87,4
2003-2005	84,1	80,6	87,8
2004-2006	84,6	81,3	88,2
2005-2007	84,5	81,3	87,9
2006-2008	83,9	80,4	87,6
2007-2009	83,2	79,6	87,1
2008-2010	84,1	81,5	86,9
2009-2011	84,5	82,5	86,7
2010-2012	85,5	83,9	87,2
2011-2013	84,5	82,2	87,0
2012-2014	84,9	82,4	87,6
2013-2015	85,0	82,1	88,2

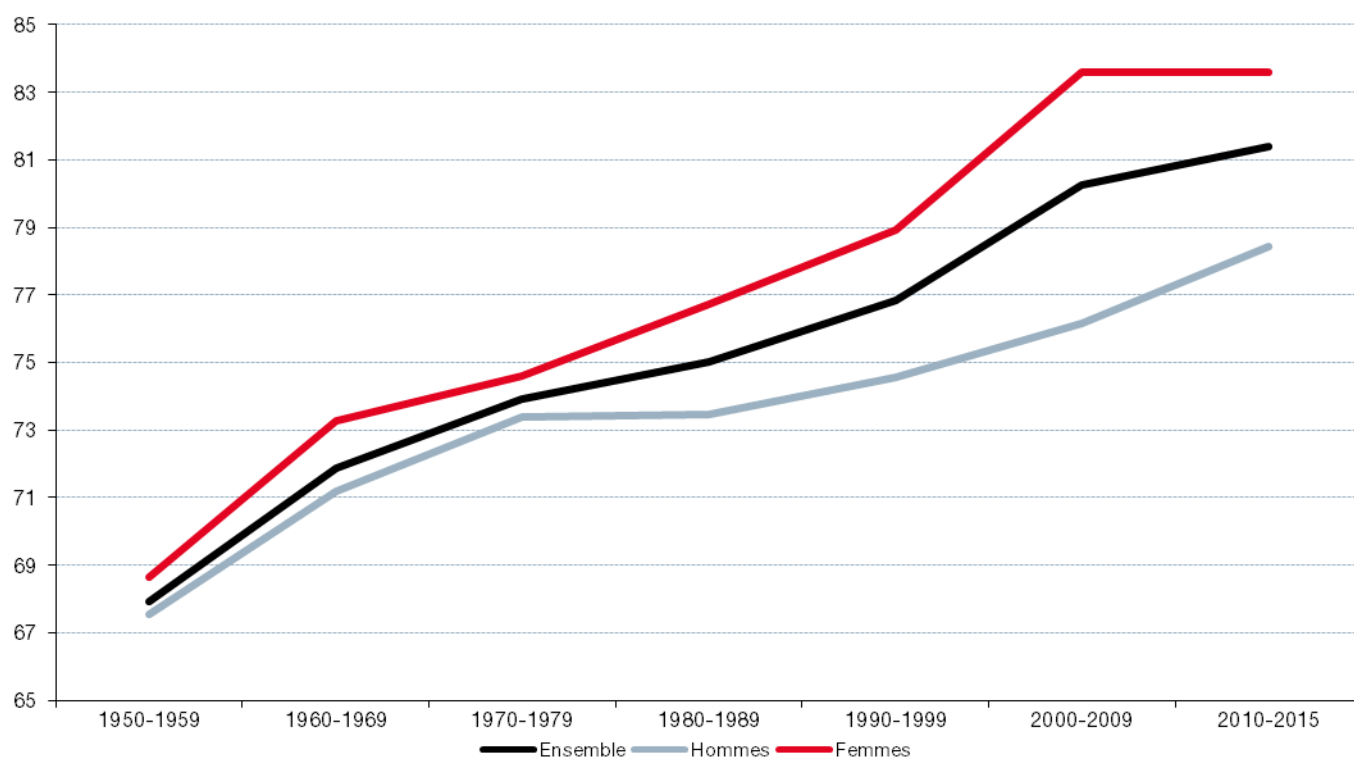


Depuis 2000-2002, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 3,1 ans (3,6 ans pour les hommes et 2,6 ans pour les femmes).

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes est de 6,1 ans en 2013-2015 alors qu'il s'était réduit à 3,3 ans en 2010-2012.

4.2.3 Âge moyen au décès

	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-1959	67,9	67,6	68,6
1960-1969	71,9	71,2	73,3
1970-1979	73,9	73,4	74,6
1980-1989	75,0	73,5	76,7
1990-1999	76,9	74,6	78,9
2000-2009	80,2	76,1	83,6
2010-2015	81,4	78,4	83,6



L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté depuis 60 ans, passant de 67,9 ans au début des années 50 à 81,4 ans en 2010-2015.

L'écart entre les hommes et les femmes a augmenté et atteint 5,1 ans en 2010-2015.

5 Mariages¹ et divorces

5.1 Mariages

Sont considérés dans cette partie les mariages où au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du mariage.

5.1.1 Mariages et taux de nuptialité²

	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	55	12,8‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
1991	64	10,9‰
1992	78	12,8‰
1993	68	10,6‰
1994	67	10,3‰
1995	80	12,2‰
1996	76	11,4‰
1997	83	12,3‰
1998	75	11,0‰
1999	67	9,6‰
2000	59	8,2‰
2001	66	9,0‰
2002	77	10,4‰
2003	75	10,0‰
2004	72	9,3‰
2005	72	9,2‰
2006	77	9,6‰
2007	62	7,7‰
2008	89	10,8‰
2009	92	11,1‰
2010	86	10,3‰
2011	86	10,3‰
2012	69	8,0‰
2013	74	8,4‰
2014	90	10,1‰
2015	96	10,6‰

96 mariages ont été célébrés en 2015 pour un taux de nuptialité de **10,6 ‰**, au plus haut depuis 2008.

¹ Voir définition : mariage

² Voir définition : taux de nuptialité

5.1.2 Mariages selon la nationalité des époux au moment du mariage

	Un époux Monégasque, un époux Français	Un époux Monégasque, un époux étranger*	Les deux époux Monégasques	Ensemble des mariages
1993	47	15	6	68
1994	48	17	2	67
1995	55	22	3	80
1996	51	23	2	76
1997	66	14	3	83
1998	50	21	4	75
1999	52	14	1	67
2000	39	17	3	59
2001	52	12	2	66
2002	51	18	8	77
2003	46	25	4	75
2004	46	21	5	72
2005	50	19	3	72
2006	50	25	2	77
2007	40	19	3	62
2008	58	24	7	89
2009	58	30	4	92
2010	65	17	4	86
2011	56	29	1	86
2012	48	20	1	69
2013	52	19	3	74
2014	68	19	3	90
2015	72	20	4	96

*étranger autre que français

Les données concernant la nationalité des époux au moment du mariage ne sont fiables qu'à partir de 1993.

La très grande majorité des mariages rassemble un époux Monégasque et un époux Français. En 2015, 4 mariages entre deux Monégasques ont été célébrés.

5.1.3 Mariages selon le pays

	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2015
Monaco	74,7%	75,2%	81,3%	87,9%	89,7%	86,9%	90,6%
France	20,2%	18,8%	13,8%	9,3%	7,4%	6,9%	6,0%
Etranger (hors France)	5,1%	6,0%	4,9%	2,9%	2,9%	6,2%	3,4%

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,9% des mariages ont été célébrés à Monaco

La part des mariages célébrés civilement à Monaco a régulièrement augmenté depuis les années 1950-1959 au détriment des mariages célébrés en France pour atteindre **90,6 %** en 2010-2015.

5.1.4 Saisonnalité des mariages

	Mois de naissance											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1950-1959	5,3%	5,3%	5,9%	16,3%	4,0%	14,0%	9,3%	6,4%	7,6%	10,4%	5,7%	9,6%
1960-1969	7,0%	5,0%	7,4%	13,8%	3,5%	9,1%	10,5%	7,0%	11,6%	9,7%	5,2%	10,1%
1970-1979	5,5%	7,0%	5,7%	10,2%	4,5%	14,0%	9,3%	7,6%	12,9%	11,9%	4,0%	7,6%
1980-1989	5,0%	5,4%	6,1%	9,4%	5,3%	13,3%	10,1%	8,3%	13,1%	9,4%	4,8%	9,9%
1990-1999	3,9%	5,8%	5,9%	7,9%	7,0%	16,4%	11,2%	8,1%	13,4%	9,4%	4,3%	6,9%
2000-2009	5,0%	4,0%	5,4%	7,8%	7,7%	15,5%	11,6%	13,4%	14,3%	7,3%	2,6%	5,4%
2010-2015	2,8%	3,4%	2,8%	6,6%	8,4%	15,0%	13,2%	10,8%	20,8%	8,6%	3,0%	4,8%
Total	4,9%	5,1%	5,6%	9,9%	6,0%	14,1%	10,8%	9,0%	13,5%	9,4%	4,1%	7,6%

Lecture : Entre 2010 et 2015, 15,0 % des mariages ont été célébrés en juin

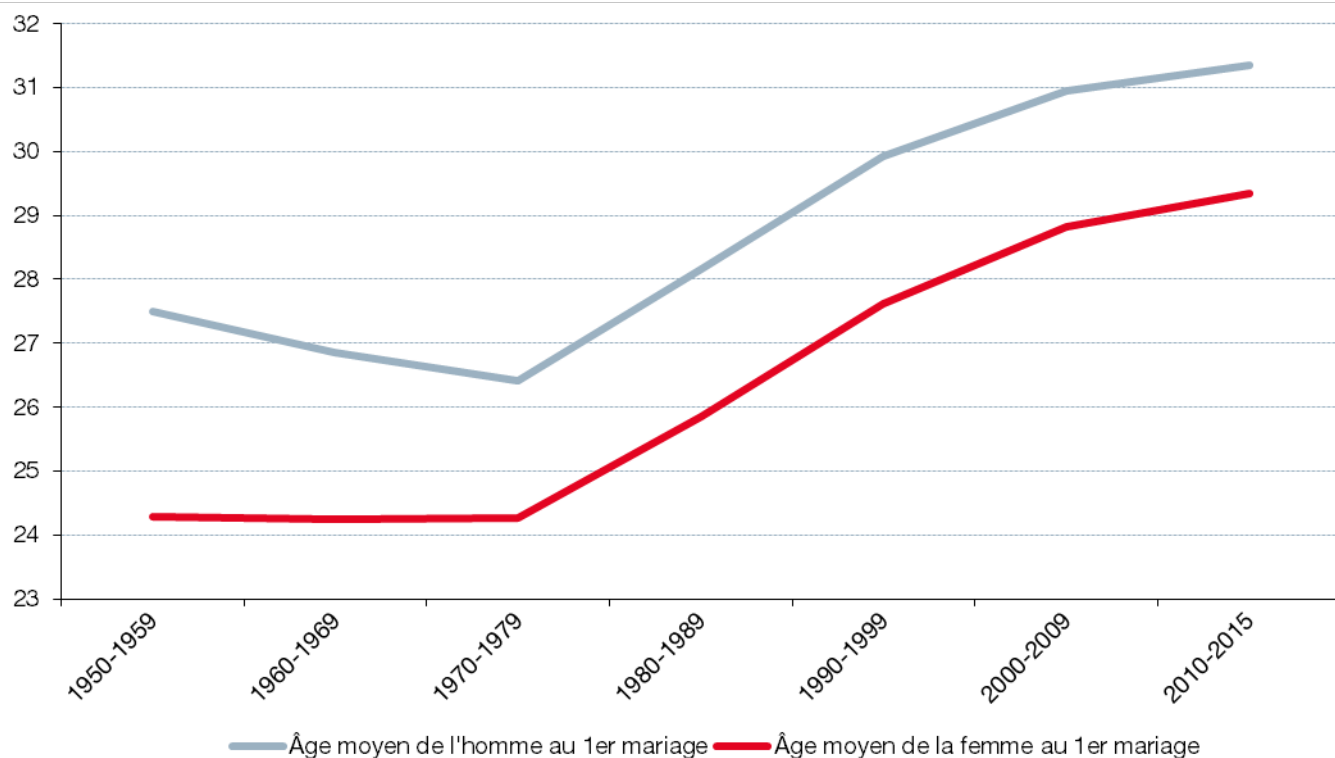
Les mariages ont une forte saisonnalité. Les mois de juin et septembre célèbrent le plus de mariage avec respectivement **14,1 %** et **13,5 %**.

5.1.5 Âge moyen des célibataires au mariage – estimation

Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint non monégasque n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un/une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse de ne considérer que les mariages de célibataires où les deux époux sont âgés de strictement moins de 50 ans.

Pour cette estimation, les mariages, considérés ci-dessous, retiennent que les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non constitués d'un divorcé).

Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage		
	Hommes	Femmes
1950-1959	27,5	24,3
1960-1969	26,8	24,3
1970-1979	26,4	24,3
1980-1989	28,2	25,8
1990-1999	29,9	27,6
2000-2009	30,9	28,8
2010-2015	31,4	29,3



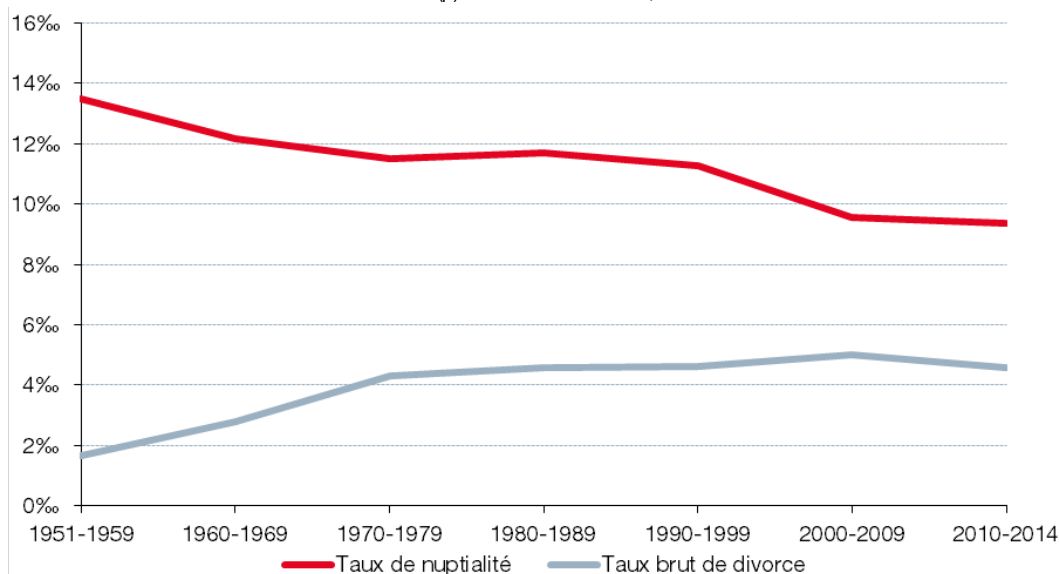
L'âge moyen des célibataires au mariage est de plus en plus élevé depuis 1970. En effet, les générations de 1950 à 1979 se mariaient en moyenne à 27 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes. Cet âge a depuis connu une hausse continue pour s'établir en 2010-2015 à **31,4 ans** pour les hommes et à **29,3 ans** pour les femmes.

5.2 Divorces¹

Sont considérés dans cette partie les divorces où au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du divorce.

5.2.1 Nombre de divorces et taux brut de divorce²

	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	16	3,7‰
1980	16	3,2‰
1990	25	4,3‰
1991	31	5,3‰
1992	39	6,4‰
1993	25	3,9‰
1994	28	4,3‰
1995	30	4,6‰
1996	31	4,7‰
1997	27	4,0‰
1998	28	4,1‰
1999	33	4,7‰
2000	37	5,2‰
2001	33	4,5‰
2002	41	5,5‰
2003	33	4,4‰
2004	32	4,1‰
2005	32	4,1‰
2006	45	5,6‰
2007	40	4,9‰
2008	42	5,1‰
2009	55	6,6‰
2010	37	4,4‰
2011	38	4,5‰
2012	43	5,0‰
2013	43	4,9‰
2014	37	4,1‰
2015 (p)	28	3,1‰



Le taux brut de divorce est de **4,1 %** en 2014.

Même si ce taux a doublé entre 1951 et 1970, il est stable depuis, se situant entre 4 et 5 ‰.

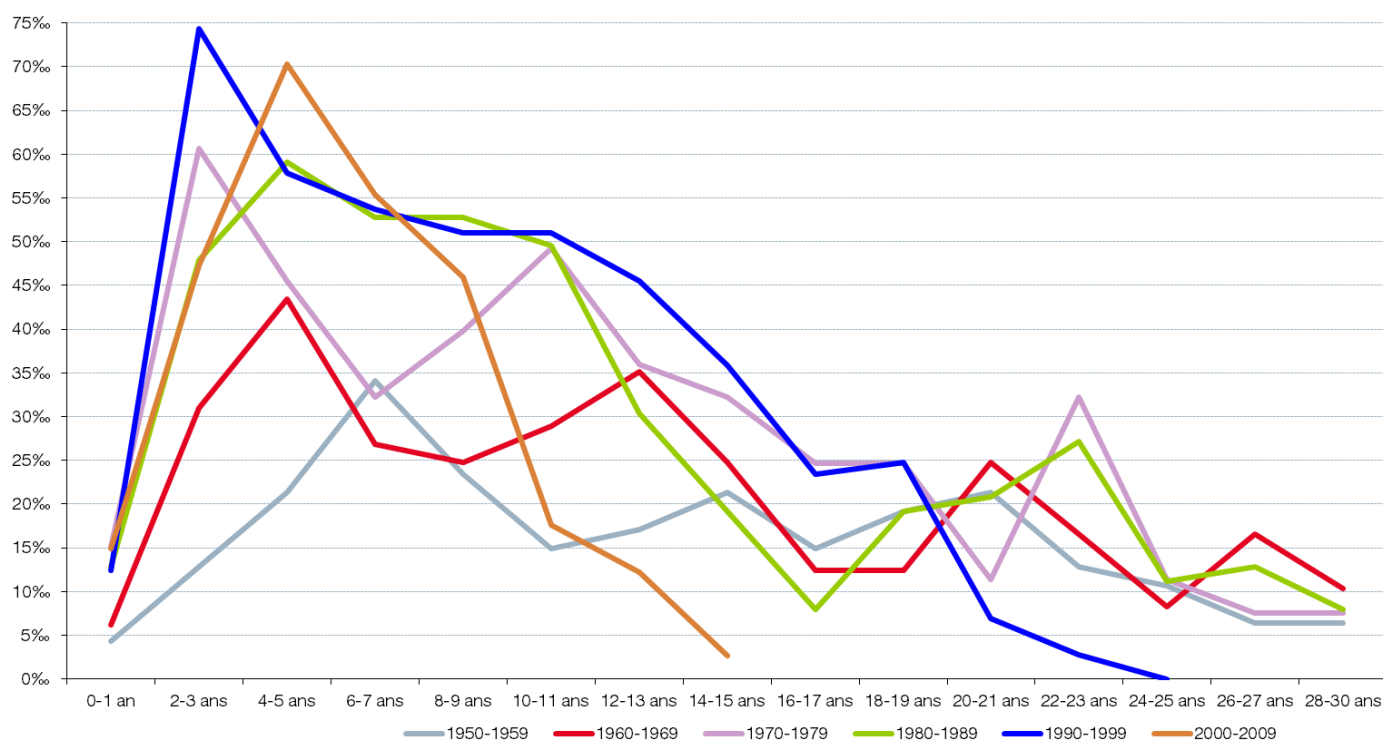
¹ Voir définition : divorce

² Voir définition : taux brut de divorce

5.2.2 Taux de divorce par durée du mariage¹

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
0 an	0,0‰	2,1‰	1,9‰	1,6‰	0,0‰	0,0‰
1 an	4,3‰	4,1‰	13,3‰	11,2‰	12,4‰	14,9‰
2 ans	4,3‰	12,4‰	22,7‰	16,0‰	34,4‰	21,6‰
3 ans	8,5‰	18,6‰	37,9‰	31,9‰	39,9‰	25,7‰
4 ans	6,4‰	14,5‰	18,9‰	33,5‰	24,8‰	36,5‰
5 ans	14,9‰	28,9‰	26,5‰	25,6‰	33,1‰	33,8‰
6 ans	21,3‰	16,5‰	11,4‰	27,2‰	26,2‰	29,7‰
7 ans	12,8‰	10,3‰	20,8‰	25,6‰	27,5‰	25,7‰
8 ans	12,8‰	18,6‰	20,8‰	25,6‰	31,7‰	20,3‰
9 ans	10,7‰	6,2‰	18,9‰	27,2‰	19,3‰	25,7‰
10 ans	8,5‰	12,4‰	28,4‰	24,0‰	33,1‰	8,1‰
11 ans	6,4‰	16,5‰	20,8‰	25,6‰	17,9‰	9,5‰
12 ans	0,0‰	14,5‰	18,9‰	8,0‰	28,9‰	5,4‰
13 ans	17,1‰	20,7‰	17,0‰	22,4‰	16,5‰	6,8‰
14 ans	12,8‰	14,5‰	18,9‰	16,0‰	17,9‰	1,4‰
15 ans	8,5‰	10,3‰	13,3‰	3,2‰	17,9‰	1,4‰
16 ans	6,4‰	2,1‰	11,4‰	0,0‰	11,0‰	///
17 ans	8,5‰	10,3‰	13,3‰	8,0‰	12,4‰	///
18 ans	4,3‰	0,0‰	15,2‰	9,6‰	12,4‰	///
19 ans	14,9‰	12,4‰	9,5‰	9,6‰	12,4‰	///
20 ans	10,7‰	8,3‰	3,8‰	8,0‰	5,5‰	///
21 ans	10,7‰	16,5‰	7,6‰	12,8‰	1,4‰	///
22 ans	12,8‰	8,3‰	11,4‰	14,4‰	0,0‰	///
23 ans	0,0‰	8,3‰	20,8‰	12,8‰	2,8‰	///
24 ans	8,5‰	6,2‰	0,0‰	1,6‰	0,0‰	///
25 ans	2,1‰	2,1‰	11,4‰	9,6‰	0,0‰	///
26 ans	4,3‰	8,3‰	3,8‰	4,8‰	///	///
27 ans	2,1‰	8,3‰	3,8‰	8,0‰	///	///
28 ans	4,3‰	4,1‰	0,0‰	1,6‰	///	///
29 ans	2,1‰	4,1‰	5,7‰	3,2‰	///	///
30 ans	0,0‰	2,1‰	1,9‰	3,2‰	///	///

Lecture : Pour la génération des mariages de 1980-1989, le taux de divorce est maximal pour les mariages ayant duré 4 ans, avec 33,5 divorces pour 1 000 mariages.



Pour la génération de mariages 2000-2009, le taux de divorce des mariages ayant duré 2 ou 3 ans est inférieur à celui de la génération précédente (47,3 ‰ contre 74,4 ‰). En revanche, il est supérieur pour les mariages ayant duré 1, 4, 5 ou 6 ans.

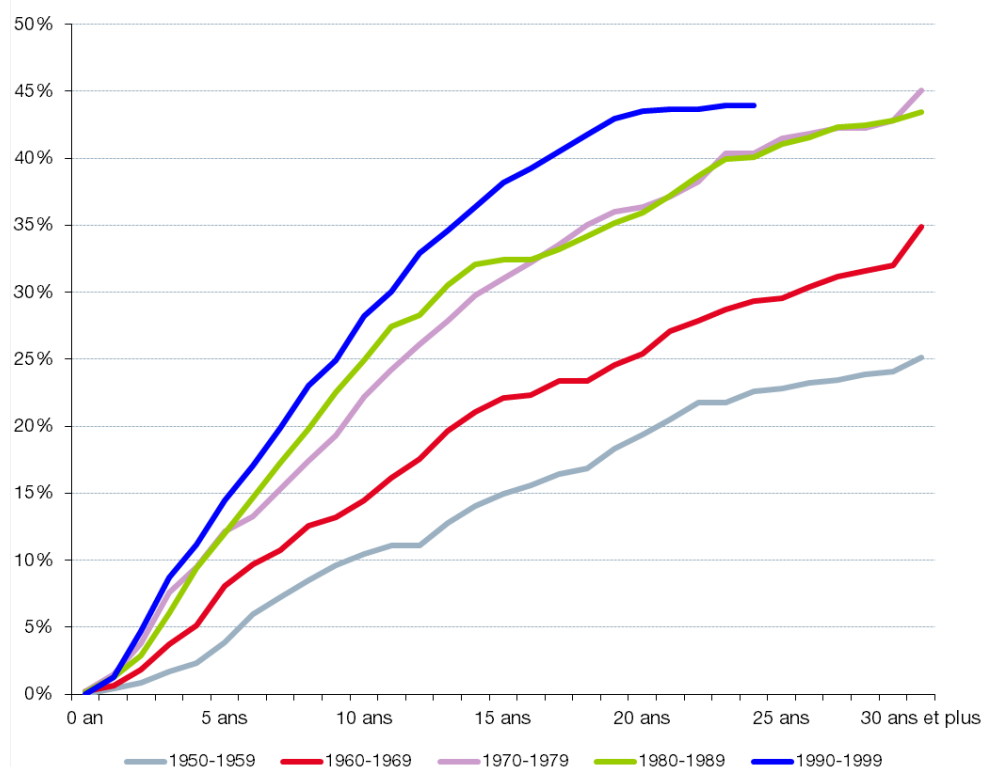
Les divorces sont donc légèrement plus tardifs pour la génération des mariages 2000-2009.

¹ Voir définition : taux de divorce par durée du mariage

5.2.3 Taux de divorce cumulés par durée du mariage

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,3%	1,2%	1,5%
2 ans	0,9%	1,9%	3,8%	2,9%	4,7%	3,6%
3 ans	1,7%	3,7%	7,6%	6,1%	8,7%	6,2%
4 ans	2,3%	5,2%	9,5%	9,4%	11,2%	9,9%
5 ans	3,8%	8,1%	12,1%	12,0%	14,5%	13,2%
6 ans	6,0%	9,7%	13,3%	14,7%	17,1%	16,2%
7 ans	7,2%	10,7%	15,3%	17,3%	19,8%	18,8%
8 ans	8,5%	12,6%	17,4%	19,8%	23,0%	20,8%
9 ans	9,6%	13,2%	19,3%	22,5%	24,9%	23,4%
10 ans	10,4%	14,5%	22,2%	24,9%	28,2%	24,2%
11 ans	11,1%	16,1%	24,2%	27,5%	30,0%	25,1%
12 ans	11,1%	17,6%	26,1%	28,3%	32,9%	25,7%
13 ans	12,8%	19,6%	27,8%	30,5%	34,6%	26,4%
14 ans	14,1%	21,1%	29,7%	32,1%	36,4%	26,5%
15 ans	14,9%	22,1%	31,1%	32,4%	38,2%	26,6%
16 ans	15,6%	22,3%	32,2%	32,4%	39,3%	///
17 ans	16,4%	23,3%	33,5%	33,2%	40,5%	///
18 ans	16,8%	23,3%	35,0%	34,2%	41,7%	///
19 ans	18,3%	24,6%	36,0%	35,1%	43,0%	///
20 ans	19,4%	25,4%	36,4%	35,9%	43,5%	///
21 ans	20,5%	27,1%	37,1%	37,2%	43,7%	///
22 ans	21,7%	27,9%	38,3%	38,7%	43,7%	///
23 ans	21,7%	28,7%	40,3%	39,9%	43,9%	///
24 ans	22,6%	29,3%	40,3%	40,1%	43,9%	///
25 ans	22,8%	29,5%	41,5%	41,1%	43,9%	///
26 ans	23,2%	30,4%	41,9%	41,5%	///	///
27 ans	23,5%	31,2%	42,2%	42,3%	///	///
28 ans	23,9%	31,6%	42,2%	42,5%	///	///
29 ans	24,1%	32,0%	42,8%	42,8%	///	///
30 ans et plus	25,2%	34,9%	45,1%	43,5%	///	///

Lecture : Parmi les mariages de 1990-1999, la proportion d'unions déjà rompues au bout de 11 ans est de 30,0%.



N.B. : La génération 2000-2009 n'est pas représentée graphiquement en raison d'un historique trop faible

Au fil des générations de mariages, les taux de divorce cumulés augmentent. Par exemple, la proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-1959 est de 25,2 % contre 45,0 % pour la génération des mariages de 1970-1979.

6 Population et mode d'obtention de la nationalité

6.1 Population par mode d'obtention de la nationalité

	Nombre			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	5 869	2 978	2 891	64,9%	74,4%	57,3%
Mariage	1 748	226	1 522	19,3%	5,6%	30,2%
OS de Naturalisation	1 356	762	594	15,0%	19,0%	11,8%
Autres*	77	39	38	0,9%	1,0%	0,8%
Total	9 050	4 005	5 045	100%	100%	100%

**dont Ordonnance Souveraine de Réintégration*

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : 64,9 % de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 19,3 % par mariage et 15,0 % par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Près de deux tiers des Monégasques ont acquis la nationalité par filiation (74,4 % des hommes et 30,2 % des femmes).

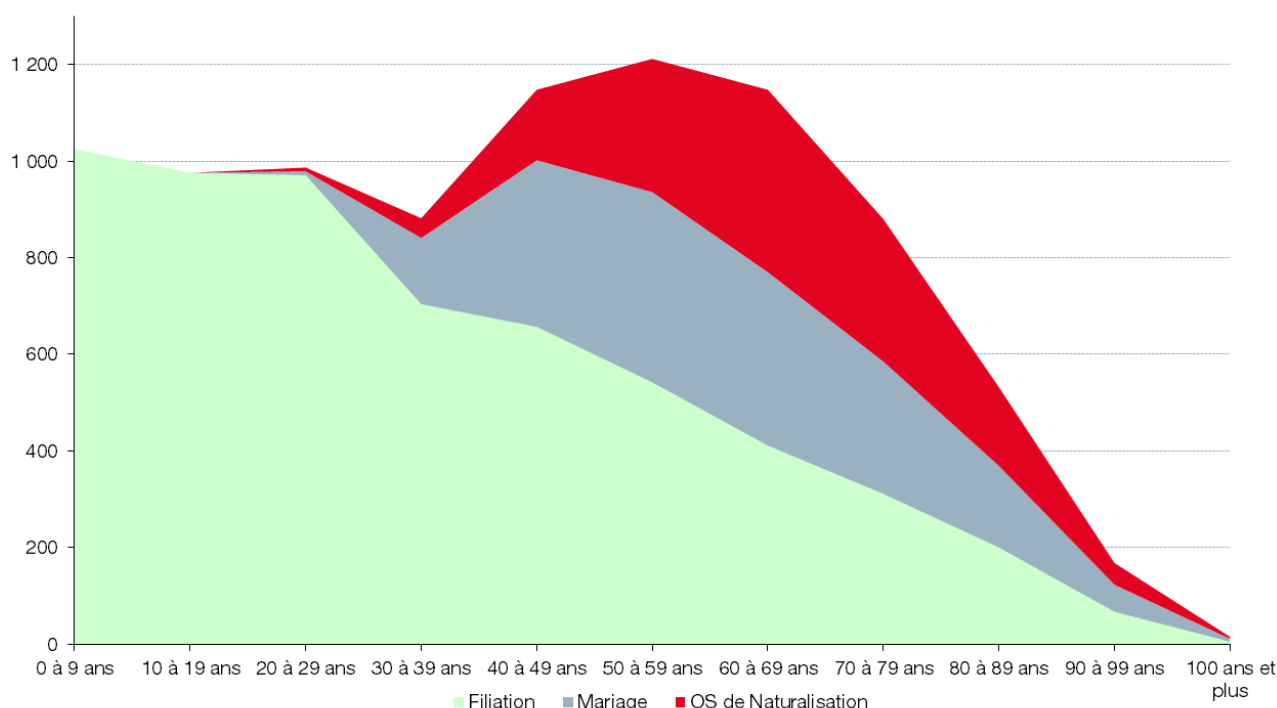
Un Monégasque sur cinq a acquis la nationalité par mariage (5,6 % des hommes et 30,2 % des femmes).

Les acquisitions de nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation, qui concernent majoritairement des hommes, représentent 15,0 % de l'ensemble de la population.

6.2 Population par mode d'obtention de la nationalité et par âge

	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	1 025	500	525	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	976	506	470	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	971	522	449	8	0	8	8	4	4
30 à 39 ans	704	365	339	137	22	115	41	26	15
40 à 49 ans	657	330	327	345	73	272	146	91	55
50 à 59 ans	542	279	263	394	53	341	276	167	109
60 à 69 ans	411	218	193	359	40	319	378	216	162
70 à 79 ans	311	158	153	274	18	256	295	155	140
80 à 89 ans	200	77	123	169	14	155	163	81	82
90 à 99 ans	67	20	47	56	6	50	45	21	24
100 ans et plus	5	3	2	6	0	6	4	1	3
Total	5 869	2 978	2 891	1 748	226	1 522	1 356	762	594

Lecture : 657 Monégasques de 40-49 ans ont acquis la nationalité par filiation, 345 par mariage et 146 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



Les personnes ayant acquis la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation sont majoritairement des hommes âgés de plus de 40 ans.

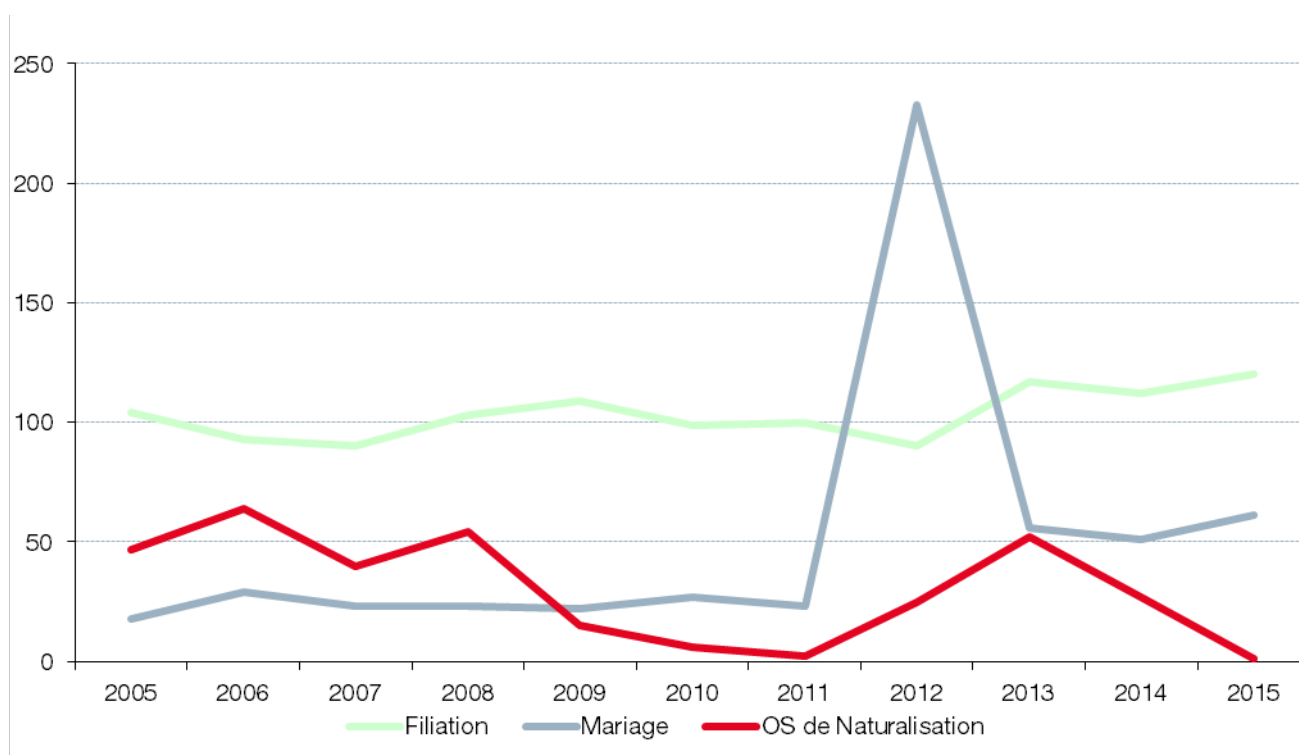
Celles ayant acquis la nationalité par mariage sont principalement des femmes âgées de plus de 30 ans.

6.3 Obtention de la nationalité par année

Année d'obtention	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2005	104	54	50	18	0	18	47	31	16
2006	93	48	45	29	0	29	64	38	26
2007	90	39	51	23	0	23	40	23	17
2008	103	51	52	23	0	23	54	34	20
2009	109	46	63	22	0	22	15	11	4
2010	99	51	48	27	0	27	6	3	3
2011	100	49	51	23	0	23	2	1	1
2012	90	41	49	233	176	57	25	10	15
2013	117	65	52	56	25	31	52	27	25
2014	112	63	49	51	14	37	27	15	12
2015	120	53	67	61	19	42	1	1	0

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : En 2015, 120 Monégasques ont acquis la nationalité par filiation, 61 par mariage et 1 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



En 2015, **61 personnes** ont acquis la nationalité par mariage, **19 hommes** et **42 femmes**. Depuis le pic observé en 2012 dû à l'entrée en vigueur de la loi sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011¹, ce nombre est relativement stable.

Il n'y a eu qu'une seule obtention de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2015.

¹ Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

6.4 Acquisition de la nationalité par la Loi n°1.387

Dans ce chapitre, les statistiques portent sur les acquisitions de nationalité par la Loi n°1.387 du 19 décembre 2011¹.

Hommes devenus Monégasques par la Loi n°1.387 par année de mariage

Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Part	Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387
1940-1949	0	5	0,0%	2002	13
1950-1959	13	25	52,0%	2003	16
1960-1969	17	35	48,6%	2004	9
1970-1979	16	37	43,2%	2005	10
1980-1989	26	52	50,0%		
1990-1999	85	111	76,6%		
2000	14	19	73,7%		
2001	15	21	71,4%		
Total 1940-2001	186	305	61,0%		

Lecture : Sur 37 hommes s'étant mariés entre 1970 et 1979 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 16 l'ont fait soit 43,2 %.

Au 31 décembre 2011, **305 hommes** mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2015, **186** ont accompli la démarche soit **61,0 %**.

Femmes devenues Monégasques par la Loi n°1.387 par année de mariage

Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Part	Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387
1990-1999	8	26	30,8%	2007	29
2000-2004	19	33	57,6%	2008	32
2005	7	10	70,0%	2009	26
2006	17	22	77,3%	2010	29
Total 1990-2006	51	91	56,0%		

Lecture : Sur 26 femmes s'étant mariés entre 1990 et 1999 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 8 l'ont fait soit 30,8 %.

Au 31 décembre 2011, **91 femmes** mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2015, **51** ont accompli la démarche soit **56,0 %**.

¹ Détails sur la réforme de la Loi : voir chapitre 6.3

Hommes et Femmes devenus Monégasques par la Loi n°1.387 par âge en 2015

Âge	Ensemble	Hommes	Femmes
20 à 29 ans	8	0	8
30 à 39 ans	95	22	73
40 à 49 ans	127	73	54
50 à 59 ans	72	53	19
60 à 69 ans	51	40	11
70 à 79 ans	20	18	2
80 à 89 ans	14	14	0
90 ans et plus	6	6	0
Total	393	226	167

Lecture : 127 Monégasques âgés entre 40 et 49 ans ont obtenu la nationalité par la Loi n°1.387 : 73 hommes et 54 femmes

Les personnes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 sont majoritairement des hommes (57,5 %). Leur moyenne d'âge en 2015 est de **55,7 ans**.

Les femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 sont plus jeunes. Leur âge moyen en 2015 est de **42,4 ans**.

7 Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

	Nationaux monégasques	France	Italie	Allemagne	Suisse	Espagne	Royaume-Uni	Luxembourg	Union Européenne	Chine	Japon	Russie	États-Unis
% Hommes	44,3%	48,4%	48,5%	49,0%	49,4%	49,2%	49,2%	50,1%	48,8%	51,5%	48,6%	46,5%	49,6%
% Femmes	55,7%	51,6%	51,5%	51,0%	50,6%	50,8%	50,8%	49,9%	51,2%	48,5%	51,4%	53,5%	50,4%
Âge médian	46,3	40,8	44,7	45,6	42,1	41,8	39,9	39,2	42,2	37,0	46,5	38,7	38,0
Taux de natalité	13,1‰	12,4‰	8,3‰	8,8‰	10,4‰	9,2‰	12,0‰	10,9‰	10,1‰	12,4‰	8,3‰	12,7‰	12,6‰
Taux de mortalité	8,2‰	8,7‰	10,0‰	11,1‰	8,0‰	8,3‰	9,0‰	7,0‰	9,9‰	7,0‰	10,0‰	13,9‰	8,2‰
Espérance de vie à la naissance*	85,0	82,1	82,5	80,4	82,7	82,5	80,7	81,5	80,2	75,4	83,3	69,8	78,9
Âge moyen de la mère à la naissance	33,2	30,3	31,5	30,9	31,8	31,8	30,2	31,4	30,4	26,3	30,6	27,8	28,6
Indice Synthétique de Fécondité	2,6	2,0	1,4	1,4	1,5	1,3	1,9	1,6	1,6	1,6	1,4	1,7	1,9
Taux de nuptialité	10,6‰	3,7‰	3,2‰	4,6‰	4,9‰	3,3‰	4,5‰	3,2‰	4,2‰	9,3‰	5,5‰	9,2‰	6,8‰
Âge au 1 ^{er} mariage Hommes	32,0	33,0	34,0	33,2	32,5	34,4	28,7	32,7	n.d.	26,2	31,2	27,0	28,8
Âge au 1 ^{er} mariage Femmes	30,4	30,8	31,1	30,5	30,1	32,2	27,0	29,7	n.d.	24,4	29,7	24,4	26,9
Taux brut de divorce	4,1‰	2,0‰	0,9‰	2,1‰	2,1‰	2,0‰	2,0‰	2,1‰	2,0‰	2,0‰	2,0‰	4,8‰	3,6‰

*Espérance de vie à la naissance : donnée regroupée sur 2013-2015 pour la population de nationalité monégasque

Sources : ONU, Eurostat et Banque Mondiale

8 Définitions

âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

âge médian : Âge qui divise la population en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'État Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'État Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie des hommes en 2012 est de 82,7 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2012 vivront en moyenne 82,7 ans. Ils vivront en moyenne 82,7 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles de l'année 2012.

indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'État Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissout soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'État Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'État Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'État Civil, l'officier de l'État Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'État Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

sex ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

situation familiale : Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé. La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari ;
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissout par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année $n-x$.

taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

transcription : Tout acte de l'État Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'État Civil. La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès.

L'acte de l'État Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.

Observatoire de la Démographie 2015

Mars 2016

Pour consulter les
publications de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la
newsletter de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian
98000 MONACO
www.imsee.mc



ISSN-L 2311-6307

